

(FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gantioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Remy (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Siggén (FV, PDC/CVP), Stempfél-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürlér (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 83.

### Rapport du Tribunal cantonal sur l'administration de la justice pour l'exercice 2006

Rapporteur: **Pierre Mauron** (PS/SP,GR).

Commissaire: **Erwin Jutzet**, Directeur de la sécurité et de la justice.

**Le Rapporteur.** Conformément à l'article 16 al. 1 let. a) de la loi sur le Grand Conseil, la Commission de justice, lors de sa séance du 9 mai 2007, a examiné le rapport du Tribunal cantonal sur l'administration de la justice pour l'exercice 2006.

En plus de l'examen du rapport proprement dit, la Commission de justice a rencontré une délégation du Tribunal cantonal en présence de M. le Commissaire du gouvernement afin que toutes les explications complémentaires nécessaires lui soient données non seulement au sujet des éléments ressortant de ce rapport, mais encore pour ce qui concerne le fonctionnement même de la justice sur des points particuliers intéressant la commission. La Commission de justice ayant été quasi entièrement renouvelée depuis le début de cette législature, ce premier rapport annuel a fait l'objet d'un examen particulièrement minutieux et la discussion avec les membres délégués du Tribunal cantonal a été très nourrie.

J'ai ainsi l'honneur de vous faire part des remarques suivantes faites par la Commission de justice en cinq points résumés.

1. Dans son ensemble, comme le relève le rapport du Tribunal cantonal, l'appareil judiciaire fribourgeois a bien fonctionné en 2006, malgré une lourde charge de travail. Pour reprendre les termes mêmes du président du Tribunal cantonal: *«La justice a été rendue au mieux de ses forces et de ses moyens».*

Ce constat amène deux réflexions. La première est que la qualité et le travail des juges doivent être salués. La deuxième est que les moyens manquent pour que la charge de travail des juges, qui augmente sans cesse,

redevienne acceptable pour eux-mêmes, mais également pour les justiciables. Cette question du manque d'effectifs, du manque de personnel dans certains tribunaux d'arrondissement, inquiète réellement la commission puisque le fonctionnement même de la justice s'en trouve entravé, au niveau des délais notamment, qui ne peuvent plus être respectés puisque dans certains cas il faut attendre plusieurs mois pour obtenir un jugement devant pourtant régler une situation immédiate ou parfois simplement pour obtenir une audience devant le juge. Et je ne parle pas encore des cas de recours compliqués où parfois certaines procédures semblent devenir éternelles. Cette situation doit impérativement être améliorée puisqu'elle n'est pas admissible.

Si certaines demandes de personnel ont pu être accordées, au compte-gouttes, pour remédier à une charge importante de travail, je pense notamment aux quatre postes octroyés à l'Office des juges d'instruction en 2007 (juge d'instruction, greffier, secrétaire et comptable), d'autres ont dû l'être en urgence; récemment, par exemple dans la Broye où un président à mi-temps a été nommé provisoirement pour six mois, mais ces octrois sont insuffisants.

A l'heure actuelle, le tribunal de la Gruyère semble dans la situation la plus précaire, suivi par les tribunaux du Lac et de la Singine notamment, pour ne pas tous les citer. Il ne s'agit pas de chimères, mais de réalités, de statistiques, de doléances écrites, faites par exemple par le tribunal de la Gruyère depuis 2004 déjà et répétées chaque année avec insistance, mais sans succès. Il s'agit véritablement d'un cri d'alarme que la commission se doit de vous signaler puisque cela touche véritablement le fonctionnement de la justice. A très brève échéance donc, il est impératif, de l'avis de la commission, que le demi-poste de président en Broye soit confirmé pour une durée indéterminée et qu'un président à plein-temps, en plus d'un greffier à mi-temps, soit octroyé en Gruyère, que ce soit d'une manière fixe ou sous la forme d'un juge itinérant qui dépannerait dans un premier temps la Gruyère et qui pourrait, le cas échéant, aider d'autres tribunaux pour autant qu'il en ait le temps. La commission a déjà fait part de ces problèmes au commissaire du gouvernement concerné et, interrogé sur ces questions, le président du Tribunal cantonal a également souligné que les demandes répétées des tribunaux d'arrondissement en faveur d'une augmentation de leurs effectifs devraient être satisfaites.

La commission vous rappelle également la teneur de l'article 120 al. 3 de la nouvelle Constitution qui prescrit que le Grand Conseil accorde au pouvoir judiciaire les moyens nécessaires pour assurer la célérité et la qualité de la justice. Ce n'est pas le cas actuellement et cette prise de conscience est nécessaire.

2. Au-delà des problèmes pratiques immédiats à régler, la discussion de la commission a aussi porté sur des idées, des propositions à plus long terme qui devront encore faire l'objet d'une réflexion plus approfondie en relation avec les autorités concernées. Ces propositions ont notamment porté sur la création d'un tribunal de la famille, régional ou cantonal, avec des juges spécialisés dans ce domaine toujours plus pointu – à l'instar du tribunal des baux, par exemple – le regroupement

pement des juges du sud du canton (Gruyère-Glâne-Veveyse) sous un même tribunal, la nomination d'un ou plusieurs juges itinérants. Ces propositions demandent toutefois réflexion dans leur faisabilité, dans leur efficacité en regard notamment des nouveaux codes fédéraux de procédures civile et pénale qui seront prochainement adoptés et qui, peut-être également, modifieront la charge de certains tribunaux.

3. La discussion a également porté sur les justices de paix, qui passeront de 29 à 7 cercles dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Actuellement, les postes de juge sont encore au concours, les juges de paix actuels devant rester en place jusqu'au 31 décembre 2007. Et la mise sur pied effective interviendra, à savoir les déménagements, les regroupements des affaires, entre le 1<sup>er</sup> et le 15 décembre 2007. Le planning est respecté selon les informations fournies à la commission.

4. La justice des mineurs a également été abordée puisque le rapport du Tribunal cantonal est alarmant sur ce point. Il ressort en effet que, pour le président de la Chambre pénale des mineurs, ce qui est nouveau et insoutenable c'est l'extrême violence des coups portés à autrui (coups de bâton, de bouteille volontairement cassée avant l'attaque, de poings américains). Certains jeunes frappent avec une haine, une rage et une brutalité peu communes en n'hésitant pas à s'acharner sur des victimes déjà à terre et en les défigurant sans sourcilier. Le nouveau droit pénal des mineurs apporte certes une touche de sévérité, mais encore faut-il pouvoir faire exécuter les sanctions prises par le juge.

Le Conseil d'Etat a répondu dernièrement à une question du député Geinoz à ce sujet, mais la commission a surtout pris acte des déclarations du président du Tribunal cantonal selon lesquelles la création d'un établissement pour mineurs délinquants devrait être une priorité au vu de ce constat effrayant. Au chapitre des établissements insuffisants, le président du Tribunal cantonal a également fait part de son souci concernant le manque d'une unité psychiatrique à l'Hôpital cantonal et le manque d'un établissement pour femmes comparable à la Sapinière.

5. Le débat a porté sur le montant des indemnités versées en 2006 en application de l'article 242 du code de procédure pénale, à savoir les indemnités versées par l'Etat pour des personnes injustement poursuivies pénalement pour un montant de 562 000 francs en 2006. Ce chiffre est important et peut varier énormément d'une année à l'autre. La commission s'est donc intéressée à l'année 2007 pour laquelle une indemnité de 250 000 francs a d'ores et déjà été versée. Et quant au nombre d'affaires enregistrées au 8 mai 2007, elles sont en augmentation de 20% par rapport à 2006.

Voici les principaux points discutés lors de la séance de la Commission de justice. C'est avec ces considérations qu'à l'unanimité, sans abstention, la Commission de justice vous propose de prendre acte de ce rapport, conformément à l'article 151 al. 2 de la loi sur le Grand Conseil, avec nos remerciements à leurs auteurs pour le travail accompli ainsi qu'aux acteurs de cette justice pour l'exercice de cette noble tâche accomplie trop souvent dans des conditions difficiles.

**Peiry-Kolly Claire (UDC/SVP, SC).** C'est avec une attention particulière que le groupe de l'Union démocratique du centre a examiné le rapport du Tribunal cantonal pour l'exercice 2006. Il se plaît à relever que sa présentation générale est appréciative, les commentaires et les tableaux de la statistique sont explicites. A chacun de nous d'en faire son évaluation en relation avec le nombre des affaires traitées l'année précédente. Il ne peut néanmoins rester indifférent au chapitre réservé à la Chambre pénale des mineurs qui, comme l'année précédente, nous fait part de chiffres surprenants, de chiffres inquiétants. Lorsque l'on doit prendre note que, sur 365 jours, ce sont 536 affaires où sont impliqués des enfants entre sept et quinze ans et que ce sont 1553 affaires qui reviennent à des adolescents entre seize et dix-huit ans. Et qu'au nombre de toutes ces affaires, l'on relève que les actes de violence, non seulement sont en augmentation mais, comme le précise le président de la chambre, ce qui est nouveau et insoutenable, c'est l'extrême violence des coups portés à autrui. De l'avis de notre groupe, ces attitudes délictueuses doivent être sévèrement punies et ce, dès le départ. Quant aux parents, nous estimons qu'ils doivent être contraints d'assumer leur responsabilité.

Cela dit, et en référence aux considérations générales, le Tribunal cantonal précise que dans son ensemble la justice fribourgeoise a bien fonctionné en 2006, que la justice a rendu au mieux de ses forces et de ses moyens! Le groupe de l'Union démocratique du centre en prend acte avec satisfaction et reconnaissance à chacune des instances. On constate que l'accès à la justice est largement ouvert dans notre canton; la preuve: le nombre des plaideurs à l'assistance judiciaire! Le Tribunal cantonal fait mention de 709 personnes en civil et 243 en pénal; qu'en 2006, les indemnités versées aux défenseurs d'office étaient de 1 016 740 francs pour le pénal et de 1 604 564 francs pour le civil. En page 6, on fait mention que la charge de certains tribunaux d'arrondissement est à la limite de ce qui est encore admissible. A ce sujet, nous devons admettre que les demandes de personnel de ces tribunaux doivent être reconnues si elles se justifient pleinement. Comme relevé par M. le Rapporteur Mauron, la création d'un poste de juge itinérant serait une solution appropriée pour décharger certains tribunaux d'arrondissement. De plus, l'appréciation du Tribunal cantonal, mentionnée dans le présent rapport quant à la possibilité de confier l'instruction, voire le jugement de certaines causes aux greffiers des tribunaux qui sont de, par leur formation et leur expérience, des professionnels en la matière, mérite également d'être étudiée.

La création d'un tribunal de la famille, objet aujourd'hui d'une motion populaire, si l'on se réfère aux statistiques de la page 74, démontre que l'on reconnaît que les affaires familiales alourdissent principalement la charge des tribunaux d'arrondissement. L'examen de cette motion retiendra toute notre attention.

Concernant les justices de paix, nous prenons acte que la mise en œuvre des sept nouveaux cercles est en cours. Nous sommes bien évidemment certains et nous le souhaitons vivement que cette nouvelle réorganisation pourra fonctionner à satisfaction dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Côté chiffres, les indemnités versées à des personnes qui subissent un préjudice causé par une arrestation ou une détention injustifiée ou par une erreur judiciaire ou un autre acte de procédure s'élèvent, pour l'année 2006, à 669 202 francs. Le montant de ces indemnités nous préoccupe d'autant plus qu'il est en forte augmentation chaque année. Pourrions-nous être parfois plus prudents?

Cela étant, et avec ces quelques remarques et suggestions, le groupe de l'Union démocratique du centre se rallie à l'avis de la Commission de justice et propose de prendre acte de ce rapport.

**Chassot Claude** (*ACG/MLB, SC*). J'ai parcouru le rapport du Tribunal cantonal de l'Etat de Fribourg sur l'administration et me suis arrêté plus spécialement au chapitre traitant de la Chambre pénale des mineurs. J'y ai fait le constat affligeant de l'augmentation des affaires enregistrées durant l'année 2006. Il y en a eu 2199. En dix ans, l'augmentation a été fulgurante, 1003 cas de plus qu'en 1997 où en signalait «que» 1196! Force est de constater que les jeunes actuellement sont en train de s'habituer petit à petit à racketter, molester, tabasser, blesser leurs camarades quand ce ne sont pas des adultes ou, pire encore, des plus jeunes qu'eux. On s'habitue à cette violence qui fait partie du décor urbain et même rural. Il y a bien longtemps que le canton de Fribourg n'est plus à l'abri de ce fléau. C'est l'esprit du temps, en un mot: de la vie normale! Et dénonce-t-on quelque chose de normal? Bien sûr que non! Du coup, le nombre de ces petits délits ne cesse d'augmenter tandis que le sentiment d'impunité de leurs auteurs grandit. Lorsque l'on connaît quelque peu les repréailles auxquelles certains peuvent s'exposer en cas de dénonciation, on peut comprendre leur mutisme. Quant à ceux, et il y en a, qui franchissent le pas et entament une procédure, il leur faut du courage, de la ténacité pour aller jusqu'au bout du dédale policier et du labyrinthe judiciaire.

Les adultes qui entourent nos jeunes, enseignants, éducateurs, assistants sociaux, etc., baisseraient-ils de plus en plus les bras? Je ne sais pas, mais une chose est certaine, lorsqu'on culpabilise même l'autorité, on ne s'étonnera pas que les professionnels de l'instruction ou de l'éducation réfléchissent à deux fois avant d'agir plus fermement car, eux aussi, pourraient avoir peur. De qui, me direz-vous? Eh! bien vos paroles et vos agissements pourraient tout simplement recevoir le coup de Jarnac d'un expert venu en sauveur de causes perdues... Prendre un adolescent arrogant et violent par le bras pour le remettre à sa place peut se transformer en geste ambigu... Dire à une élève étrangère que sa tenue extravagante la pénalisera pour une intégration auprès d'un futur employeur devient une remarque à connotation raciste... Bien que ces situations ne soient que de la fausse monnaie, il faut savoir qu'elles ont cours dans notre canton. On mettra en place, et c'est la mode en ce moment, une cellule de crise avant que le jeune dont vous avez la responsabilité passe sa crise en cellule... Il faut tordre poliment et légalement le cou à tous ceux et à toutes celles qui passent leur temps à nous en faire perdre en relativisant le phénomène de la délinquance.

Je terminerai en soulignant le fait que notre canton doit impérativement se donner les moyens matériels pour contrôler, avec efficacité, certains multirécidivistes, notamment par le biais de construction d'établissements fermés. J'ai du reste déposé à ce jour un postulat allant dans ce sens, les établissements de Pramont en Valais, de Valmont dans le canton de Vaud et de Prêles dans le canton de Berne étant déjà surchargés.

**de Weck Antoinette** (*PLR/FDP, FV*). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du rapport du Tribunal cantonal et sa détermination va dans le même sens que celle de M. le Rapporteur, qui relève aussi la surcharge des tribunaux. Cette surcharge est un problème récurrent. Comme vous le savez, le système de suppléance entre présidents, malheureusement, ne fonctionne pas puisque chaque président étant lui-même surchargé. En outre, l'engorgement des tribunaux peut être dû à des lois inutilement compliquées, par exemple, les mesures protectrices de l'union conjugale. La Commission de justice se préoccupe de cette surcharge et elle a trouvé une oreille attentive auprès de M. le Conseiller d'Etat Jutzet, qui est aussi sensible à ce problème. Des postes supplémentaires devront indispensablement être créés. On peut imaginer un juge itinérant qui serait appelé dans un tribunal qui connaîtrait une surcharge soudaine de travail.

Le problème de la Chambre pénale des mineurs a aussi trouvé un écho auprès de notre groupe. Le Tribunal cantonal, comme l'a dit M. le Rapporteur, relève que les statistiques ne reflètent pas suffisamment la progression de la violence. C'est une violence extrême, des coups portés à autrui avec des bouteilles volontairement cassées avant l'attaque, bâtons, coups de poings américains, couteaux. Les jeunes frappent avec une rage et une brutalité peu communes. Le Tribunal cantonal déplore que les institutions fermées pour encadrer les multirécidivistes soient insuffisantes. Les maisons existantes sont pleines et dressent des listes d'attente et aucune institution capable d'accueillir des jeunes privés de liberté pour une longue peine n'existe en Suisse romande. A ce sujet, je vous renvoie à la question posée par notre chef de groupe et la réponse donnée par le Conseil d'Etat. D'autres idées ont été émises, tant par le Tribunal cantonal que par la Commission de justice, à savoir un tribunal de la famille ou de nommer des greffiers aux postes de vice-président. Sur ce, le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport et remercie les autorités judiciaires du bon travail accompli cette année.

**Kaelin Murith Emmanuelle** (*PDC/CVP, GR*). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec attention du rapport du Tribunal cantonal sur l'administration de la justice et remercie ses auteurs. Ce rapport complet et détaillé permet de prendre acte de l'activité importante déployée et du bon fonctionnement général de la justice. Il est fort de constater que même si, à titre personnel, le citoyen a le sentiment que les délais de traitement de son cas sont trop longs, et c'est parfois le cas, la majorité des dossiers est réglée dans l'année en cours. L'examen de ce rapport amène

le groupe démocrate-chrétien à émettre les remarques suivantes en accord avec la majorité des intervenants. La réunification du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif prendra effet au 31 décembre de cette année. Il nous semble primordial de trouver un bâtiment adéquat dans les meilleurs délais afin que cette réunion puisse se réaliser dans des conditions optimales.

Le manque d'institutions fermées pour encadrer solidement certains multirécidivistes mineurs, garçons ou filles, qui a été relevé par tous les intervenants de ce jour, ne permet pas au nouveau droit pénal des mineurs de déployer les effets escomptés et ceci malgré l'accord intercantonal existant. En effet, les peines sont plus sévères, mais ne peuvent pas être exécutées. Il est donc urgent de trouver des solutions, éventuellement de manière intermédiaire, en étudiant notamment la possibilité de changer de mission certaines maisons existantes.

Les surcharges chroniques du tribunal de la Gruyère et actuelles du tribunal de la Broye doivent être considérées et des solutions rapides doivent être adoptées pour résorber les retards constatés. Toutes les pistes doivent être étudiées pour améliorer le fonctionnement de la justice, ainsi l'introduction d'un nouveau tribunal de la famille et la création d'un poste de président de tribunal itinérant méritent des études approfondies. De plus, la suppression envisagée des juges assesseurs nous interpelle, en particulier dans les cours spécialisées où ces assesseurs apportent aux juges professionnels des aides appréciables à des coûts très abordables.

En conclusion, je place ma confiance en notre Conseil d'Etat qui, j'en suis certaine, mettra tout en œuvre dans les possibilités qui lui sont réservées pour créer les meilleures conditions-cadres à l'exercice de la justice et à l'exécution des peines dans notre canton.

**Ridoré Carl-Alex** (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a pris également connaissance du rapport du Tribunal cantonal et, comme tous les groupes qui se sont exprimés précédemment, il partage l'inquiétude de la commission concernant le manque d'effectifs de personnel pour les tribunaux d'arrondissement. Comme l'ensemble des intervenants qui viennent de s'exprimer, le groupe socialiste a pris note des propositions actuellement étudiées, propositions intéressantes, je pense à la création d'un tribunal de la famille, au regroupement des juges du sud du canton ou à la nomination d'un juge itinérant. Et nous invitons à poursuivre la réflexion autour de ces idées.

Comme tous les intervenants qui viennent de s'exprimer, le groupe socialiste partage le souci concernant le manque de structures d'accueil, que ce soit pour les jeunes, que ce soit le manque d'unité psychiatrique à l'Hôpital cantonal ou d'établissement pour femmes comparable à la Sapinière.

Comme tous les intervenants qui viennent de s'exprimer, le groupe socialiste prendra acte du rapport du Tribunal cantonal mais la question que je me pose est la suivante: «Dans les prochains mois serons-nous tous unis pour donner les moyens effectifs, financiers ou les dotations budgétaires pour le personnel, afin que le Conseil d'Etat et l'Etat dans sa globalité aient la

capacité de réaliser toutes les choses que nous venons de souligner aujourd'hui? Je l'espère!

**Le Rapporteur.** Je suis content de constater que l'ensemble des partis adhère au rapport du Tribunal cantonal et partage également tous les soucis de la Commission de justice.

Pour reprendre dans l'ordre certaines questions posées dans les interventions, je répondrai d'abord à M<sup>me</sup> la Députée Claire Peiry qui s'exprimait au nom du groupe de l'Union démocratique du centre. S'agissant du juge itinérant et du tribunal des familles, la commission adhère, on l'a déjà dit. Pour l'assistance judiciaire totale qui est accordée aux plaideurs, le chiffre indiqué dans le rapport ne doit pas être examiné seul, mais en lien avec ce que l'Etat obtient en retour de ces plaideurs-là puisque l'assistance judiciaire dans ce canton n'est pas gratuite, et que l'Etat tente toujours de récupérer certains montants. Il faut donc faire le rapport entre les deux.

A M. Chassot, pour le groupe Alliance centre gauche, effectivement pour la Chambre pénale des mineurs des questions de répression se posent et ont intéressé la commission. Par rapport à la difficulté des victimes de mener à terme une procédure, si on parle de découragement, de la longueur de la procédure, oui, c'est exact et cela rejoint directement le point de vue de la commission, parce que ce problème est lié au manque de personnel, au manque d'effectifs, ce qui a directement pour effet de rallonger la procédure. Avec une justice qui a les moyens de ses ambitions, tous ces délais seront raccourcis et, on l'espère, les victimes de ces cas-là sauront saisir la justice avec satisfaction.

Quant aux problèmes, à caractère plutôt personnel, rencontrés par M. Chassot dans son exposé, j'en prends acte, mais ils ne relèvent pas directement de la Commission de justice, ni de l'examen du rapport du Tribunal cantonal.

A M<sup>me</sup> la Députée de Weck pour le groupe libéral-radical, je dirais oui à mettre l'accent sur la Chambre pénale des mineurs. Son groupe a déjà fait part d'un intérêt pour ces questions-là vu la question déposée par M. Geinoz.

S'agissant maintenant de la proposition faite de greffiers aux postes de vice-président, cette proposition est certes très intéressante. Lors des discussions de la commission avec les représentants du Tribunal cantonal, elle avait été évoquée. Cela engendrerait néanmoins une certaine augmentation des salaires des greffiers qui devraient exercer une charge supplémentaire. Là aussi, il faudrait revoir ceci pour le budget.

Pour le groupe démocrate-chrétien, M<sup>me</sup> Kaelin-Murith, la question de la suppression des juges assesseurs a également intéressé la commission qui en a pris acte avec les explications données par les juges du Tribunal cantonal. Je ne vais pas refaire le débat ici.

Pour terminer, par rapport à la remarque du député Ridoré pour le groupe socialiste, ce que la Commission de justice attend, c'est que des décisions concernant l'octroi des moyens nécessaires pour que la justice puisse fonctionner ne soient pas octroyés d'ici à deux, trois ou quatre ans, mais bien à très, très bref délai; si ce n'est pas cette année, à tout le moins au début de

l'année 2008 encore puisqu'il y a vraiment urgence à ce sujet.

**Le Commissaire.** Je suis le Directeur de la sécurité et de la justice, néanmoins en vertu de la séparation des pouvoirs, il m'est interdit de m'immiscer dans la jurisprudence. Il faudrait réfléchir ici, au sein du Grand Conseil, si on ne veut pas introduire, comme les Chambres fédérales l'ont fait, la possibilité ou donner la possibilité au futur président du tribunal unifié de présenter son rapport en plénum et de répondre aux questions concernant son domaine.

Maintenant par rapport aux différentes interventions, d'abord de M. le Rapporteur et d'autres intervenants qui se sont souciés de l'augmentation inquiétante des cas. Les lourdes charges de travail, le manque d'effectifs ont également été soulignés par M<sup>mes</sup> les Députées de Weck, Peiry et Murith-Kaelin. Le Conseil d'Etat en est conscient et il essayera d'y pallier. Toutefois, il faut aussi dire que j'entends également des cris d'alarme émanant d'autres services de l'Etat. Le Conseil d'Etat ne peut donc pas donner satisfaction à tout le monde et donner entière satisfaction à toutes ces revendications.

Une deuxième chose, c'est la question des statistiques. Il faut absolument unifier les statistiques parce que, actuellement, les statistiques ne donnent pas vraiment une image claire de la charge. Je m'explique: il y a par exemple certains tribunaux qui, pour l'entrée d'une affaire, mesures protectrices de l'union conjugale, donnent un point. Ensuite peut-être, modification de ces mesures, il y a un deuxième point. Ensuite, il y a l'assistance judiciaire, on donne un troisième point alors que d'autres tribunaux ne donnent qu'un seul point. Il faut absolument, pour pouvoir réagir et pour pouvoir estimer vraiment la charge des tribunaux, d'abord unifier la statistique, ce qu'on est en train de faire.

Ensuite, pour ce qui concerne notamment les tribunaux de la Gruyère et de la Broye, je peux vous dire que le Conseil d'Etat essayera donc de donner quelques postes ici; c'est sur la bonne voie, mais je ne peux pas vous promettre qu'on va donner entière satisfaction à la Gruyère et à la Broye. A la Broye, on a déjà octroyer en urgence un demi-poste pour six mois et, à la Gruyère, on a aussi accordé, il y a quelques années ou l'année passée, une greffière supplémentaire.

En ce qui concerne la proposition future de la création d'un tribunal de la famille, elle figure dans le programme gouvernemental. Donc c'est effectivement une chose qu'on va, non seulement étudier, mais vous soumettre et que j'ai l'intention d'introduire. J'espère que cela va quand même diminuer aussi la charge parce que les affaires de divorce, de protection de l'union conjugale représentent quand même un très grand pourcentage dans les tribunaux.

La question du regroupement des juges du sud du canton, c'est aussi une idée à suivre. Néanmoins, j'aimerais aussi attendre la mise en place de la Constitution en ce qui concerne la question des districts. On ne peut pas aller ici tout seul avec la justice. La nomination du juge itinérant est une idée qu'on va également poursuivre. Actuellement, on nomme souvent les présidents, par exemple de la Sarine, vice-présidents dans un autre

district. Cela ne donne pas entière satisfaction parce que le président doit toujours recourir, doit toujours téléphoner à son remplacement à Fribourg ou dans un autre district: «Est-ce que vous pourriez m'aider»? Cela n'a pas donné satisfaction, ce n'est pas une aide efficace.

La question de la réévaluation de la fonction de greffier, on est aussi en train d'y réfléchir. On pourrait s'imaginer qu'on leur attribue certaines compétences, notamment en ce qui concerne les mainlevées, les faillites ou d'autres. Mais il faut une délimitation claire et, ici aussi, des compétences.

Maintenant pour les juges de paix, c'est sur la bonne voie. Je vous signale simplement que le délai pour postuler c'est encore cette semaine. Il y a un chiffre énorme de candidatures qui sont entrées jusqu'à présent. Cela suscite un très grand intérêt.

En ce qui concerne les remarques de certains intervenants pour la création d'un établissement pour mineurs délinquants et pour femmes, je vous signale que Fribourg dans le cadre du concordat a fait son travail. Vous avez décidé, il y a deux ans je crois, de la construction d'un nouveau bâtiment à Bellechasse pour les peines anticipées. Et nous allons réaliser ce bâtiment. Il y aura 25 postes pour Bellechasse. Le canton de Fribourg l'a fait. Maintenant, il y a d'autres cantons romands, malheureusement, qui devraient également faire leur travail, notamment en ce qui concerne les femmes et les jeunes délinquants, et j'espère que, en particulier les cantons de Neuchâtel et Vaud, vont également réaliser ce qu'ils ont promis, assumer leur engagement pris dans le cadre du concordat.

La question des indemnités est, pour le Conseil d'Etat également, malheureuse et frustrante. Hors budget, tout à coup, il y a une facture qui nous vient du Tribunal cantonal pour 500 000 francs. C'est vraiment frustrant pour nous! Là, j'espère qu'avec l'introduction du Conseil de la magistrature, le contrôle et la surveillance seront améliorés. Il y aura toujours des indemnités, c'est normal, mais pas dans cet ordre de grandeur; c'est vraiment inquiétant!

Une dernière remarque, notamment M<sup>me</sup> Peiry et M. Chassot s'inquiètent de la délinquance juvénile et de la violence. Cela m'inquiète aussi beaucoup notamment l'augmentation de cette délinquance juvénile. Ce n'est pas ici le moment de faire un débat quant aux raisons. Les raisons sont multiples, entre autres la télévision, les vidéos qui montrent cette violence ne sont pas innocentes.

Je dirai simplement à M. Chassot, pour terminer: Vor 2500 Jahren hat der grosse Philosoph Sokrates gesagt, unsere Jugend ist die schlimmste Jugend, die es je gegeben hat. On entend cela dans chaque génération et quand je vois la jeunesse dans sa grande multitude, dans sa grande majorité c'est une bonne jeunesse et j'aimerais bien qu'on souligne aussi cela et non pas seulement les quelques pourcentages qui dérapent.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.